

SIMM

système
d'information sur
le milieu marin



SERVICE D'ADMINISTRATION
DES RÉFÉRENTIELS MARINS

Mandat du groupe habitats

Version 1

Historique du document

Date de création : 11 janvier 2021

Dernière modification : 24 février 2021

Version : 0.2

Version	Date	Auteur	Relecture	Modifications
0.1	11/01/2021	C. RABEVOLO	A. ROUYER et S. PIEL	
0.2	19/01/2021	C. RABEVOLO	M. VASQUEZ	Ajout mention types d'habitats pour la DCSMM
1	24/02/2021			Validation par le GP Langage Commun

Contacts des membres du Service d'Administration des Référentiels (SAR) :

Nom	Téléphone	Mail	Organisme
Clémence RABEVOLO	0298224695	clemence.rabevolo@ifremer.fr	Service SISMER – Ifremer centre Bretagne ZI de la pointe du Diable 29280 Plouzané
Armelle ROUYER	0298224058	armelle.rouyer@ifremer.fr	Service SISMER – Ifremer centre Bretagne ZI de la pointe du Diable 29280 Plouzané
Steven PIEL	0298338745	steven.piel@ofb.gouv.fr	Office français de la biodiversité Direction surveillance, évaluation, données Pôle maritime de Brest 16 quai de la Douane 29229 Brest

Sommaire

Historique du document	2
Sommaire	3
1. Contexte	3
2. Périmètre de travail	4
3. Mandat	4
4. Organisation et délais	5

1. Contexte

Le **Système d'Information sur le Milieu Marin (SIMM)** s'inscrit dans le système d'information de l'État. Il est l'un des trois systèmes fédérateurs prévus dans la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 avec le Système d'Information sur l'Eau et le [Système d'Information sur la Biodiversité](#).

Il prend en compte les grands enjeux écologiques du développement durable sur le milieu marin, notamment le changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources, la multiplication des risques sanitaires, alimentaires et naturels, la régulation des usages et de leurs impacts sur les milieux marins.

Le SIMM repose sur les systèmes de données publiques qui rassemblent des données relatives au milieu marin dans les espaces maritimes français. Ainsi, le SIMM a un rôle essentiel pour rendre compte à l'Union Européenne de la mise en œuvre de plusieurs politiques publiques, comme la Directive Cadre « Stratégie pour le Milieu Marin » (DCSMM) et la Directive Cadre « Planification de l'Espace Maritime » (DCPEM).

Le **Service d'Administration des Référentiels (SAR)** a pour objectifs d'assurer l'élaboration des éléments du référentiel technique et de mettre en place les moyens techniques permettant de proposer un langage commun. En offrant une vision unique du référentiel de données au sein du SIMM, le SAR facilite ainsi l'interopérabilité des données entre les différents systèmes d'information.

L'équipe du SAR est constituée d'agents de l'OFB (pilote) et de l'Ifremer (secrétariat). Ses travaux sont pilotés par le groupe de travail du langage commun du SIMM.

Le secrétariat technique du SAR est chargé de :

- l'organisation de groupes de travail, rédaction de documents et consultation des usagers et producteurs de données,
- l'administration et la diffusion des données de référence,
- l'appui technique aux acteurs des SI métiers : expression de leurs besoins, prise en compte du référentiel dans les textes réglementaires, gestion et diffusion des données.

2. Périmètre de travail

Un **habitat** est un environnement particulier qui peut être distingué par ses facteurs abiotiques et ses caractéristiques biologiques, fonctionnant à des échelles spatiales et temporelles spécifiques mais dynamiques, dans un espace géographique reconnaissable¹.

Le référentiel des habitats du SIMM devra contenir tous les habitats, marins, littoraux et estuariens, benthiques et pélagiques, nécessaires au catalogage, à l'échange et à la diffusion des données dans le cadre du SIMM.

Ce référentiel sera constitué d'une liste d'habitats (typologie) et des informations complémentaires nécessaires à sa bonne utilisation (descriptif de l'habitat, source, etc). Si besoin, un transcodage entre le référentiel du SIMM et d'autres typologies nationales ou internationales pourra être proposé. Par ailleurs, le référentiel devra être interopérable avec des standards internationaux, comme par exemple la typologie EUNIS utilisée à l'échelle Européenne, et les grands types d'habitats benthiques utilisés pour les évaluations de la DCSMM². Il en sera de même avec les typologies en vigueur en France, présentes dans le référentiel national HABREF administré par l'UMS Patrinat.

Le référentiel des habitats du SIMM ne devra contenir que les données de référence nécessaires à l'interopérabilité, et non des données métiers.

Le référentiel des habitats devra répondre aux besoins propres au SIMM, notamment :

- être opérationnel,
- assurer l'interopérabilité entre le SIMM, les banques de données et les systèmes internationaux,
- suivre les règles du [Cadre commun d'architecture des référentiels de données](#).

Les banques et SI métiers du SIMM seront consultés afin de connaître leurs besoins et d'adapter si nécessaire le périmètre de travail. Par exemple, il pourrait être envisagé si besoin d'inclure une typologie des ensembles de végétaux, complémentaire à la typologie des habitats, comme c'est le cas dans les travaux de l'INPN.

Dans le cas d'une modification du périmètre de travail concernant ce référentiel, le Groupe de pilotage du Langage Commun en sera averti.

3. Mandat

Le SAR est chargé d'analyser les différentes pistes de mise en place du référentiel des habitats, et de proposer au groupe de pilotage du langage commun les avantages et inconvénients des solutions envisageables.

Avec l'appui d'un groupe d'experts, le SAR listera les besoins du SIMM et de ses SI métiers et évaluera comment chaque référentiel étudié y répond et quel niveau d'investissement serait nécessaire pour combler ce besoin. Le SAR sollicitera pour cela les administrateurs

¹ Yapp, 1922. *The concept of habitat*. *J.Ecol.*,X(1):1-17

² Tels que définis dans le tableau 2 de la DÉCISION (UE) 2017/848 DE LA COMMISSION (établissant des critères et des normes méthodologiques applicables au bon état écologique des eaux marines) :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32017D0848&from=SK>

de banques et SI métiers du SIMM, des référentiels étudiés, et des autres Systèmes d'Informations fédérateurs.

Le SAR explorera la possibilité de l'utilisation d'un référentiel existant (quelles limites, quelles possibilités de le faire évoluer pour qu'il réponde aux besoins du SIMM, quelle organisation, etc.). Il produira un document de conclusion comparant les différents référentiels existants et le choix définitif sera discuté au groupe de pilotage du langage commun.

Pour cela le SAR s'appuiera sur les expériences d'autres structures. Par ailleurs, les standards nationaux et internationaux devront être étudiés.

4. Organisation et délais

Le SAR constituera et animera un groupe de travail SAR ad'hoc avec les différents partenaires et référents thématiques.

Ce groupe de travail sera co-animé par Clémence RABEVOLO et Armelle ROUYER (Ifremer, secrétariat technique du SAR) ainsi que Steven PIEL (OFB, chargé du pilotage du SAR). Il pourra évoluer et comprendra notamment des coordinateurs de banques de données du SIMM.

Le SAR présentera son analyse au groupe de pilotage du langage commun dans les 6 mois après la première réunion du groupe de travail.

Le groupe de pilotage du langage commun peut demander des précisions au SAR, ce qui prolongera d'autant la vie du groupe.